

Liste de contrôle de complétude

Exportations : France → Brésil

Date : jj-mm-année

Pays : Brésil

Texte de référence : Note de service DGAL/SDSSA/SDASEI/ N2011-8254 modifiée par 2014-393 du 20/05/2014.

Produits : Exportation de Porcs Reproducteurs

Equivalence : Totale : Partielle (conditions supplémentaires) : Conditions spécifiques

N°		Cochez (✓) pour confirmer l'exactitude		
		Exploitant	DD(CS) PP	FanceAgrimer
1.	Vérification que le couple pays/produit s'inscrit dans une liste spécifique https://teleprocedures.franceagrimer.fr/expadon/rubrique agrément établissement/ exportations pays tiers domaine animal/établissements agréés			
2.	2.1 Concordance des données individuelles de l'entreprise (raison sociale, adresse ...) déclarées avec celles du registre du commerce et des sociétés (RCS)			
	2.2 Exacte concordance des données individuelles déclarées par l'entreprise avec celles enregistrées auprès du RCS et de SIGAL. http://agriculture.gouv.fr/liste-des-etablissements-agrees-ce			
3.	Modèle d'engagement du professionnel dûment complété (annexe 1 de la note de service DGAL/SDASEI/2014-393 du 20/05/2014) https://teleprocedures.franceagrimer.fr/expadon/rubrique agrément établissement/exportations pays tiers domaine animal/notice et formulaire d'agrément/pays tiers			
4.	4.1 Renseigner le statut dans SIGAL (demande pays tiers, validé, suspendu)			
	4.2 Bordereau de transmission généré à partir de SIGAL : avis favorable motivé de la DD(CS) PP			
5.	Document dactylographié, en langue française et portugaise			

Pièces nécessaires à la constitution du dossier – Porcs Reproducteurs

		Cochez (✓) pour confirmer l'exactitude		
		Exploitant	DD(CS) PP	FanceAgrimer
6.	Fiche d'enregistrement pour l'exportation de porcs reproducteurs de la France vers le Brésil.		Envoi des pièces originales à FranceAgriMer	

		Cochez (✓) pour confirmer l'exactitude		
N°		Exploitant	DD(CS) PP	FanceAgrimer

COMPLETITUDE DU DOSSIER				
EXACTITUDE DU DOSSIER				

Décision DD(CS)PP sur la demande de l'exploitant				
A	Avis défavorable de la DD(CS) PP			
	SIGAL – statut « refusé »			
B	Avis favorable motivé de la DD(CS) PP : bordereau de transmission imprimé à partir de SIGAL			
	SIGAL – statut « en demande pays-tiers »			

I. Avancement de la transmission du dossier – Renseigner la date pour confirmer l'étape

Envoi exploitant à la DD(CS) PP	Retour DD(CS) PP à l'exploitant (si demande informations complémentaires)	Renvoi exploitant à la DD(CS) PP	Envoi DD(CS) PP à FAM	Retour FanceAgrimer à DD(CS) PP (demande informations ou retour du dossier si jugé irrecevable)	Renvoi DD(CS) PP à FanceAgrimer
---------------------------------	---	----------------------------------	-----------------------	---	---------------------------------

II. Avancement de la transmission du dossier – Renseigner la date pour confirmer l'étape

Envoi FanceAgrimer à DGAL	Envoi DGAL au pays tiers	Réponse pays tiers à DGAL et / ou à FanceAgrimer	Information FanceAgrimer à DD(CS) PP et actualise Exp@don	Information DD(CS) PP à l'opérateur	DD(CS) PP actualise SIGAL « statut validé »
---------------------------	--------------------------	--	---	-------------------------------------	---